



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 6 JUIN 2024

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	28
Convocations :	31 MAI 2024

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Maire, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Pierre JOSELIER, Mme Evelyne DENOYELLE, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Loïc CAPPE, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Mme Camille FERET, Conseillers municipaux

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE
- M. Laurent FUSSIEN
- Mme Mathilde LESAGE
- M. Mohammed DERGHAM
- Mme Elise RIDEL
- Mme Lisa MADELEINE
- M. Jean-Baptiste BARDET

- Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Pouvoir à M. Clément THEODORE
- Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Pouvoir à M. Luc LESIEUR
- Pouvoir à Mme ADELIN POLLET
- Pouvoir à Mme Laurence RENO
- Pouvoir à Alexis VERNIER

--ooOoo--

Monsieur Luc LESIEUR remplit les fonctions de Secrétaire.

OBJET : Renouvellement de deux emplois – Catégorie B/ référent ou référente numérique et référent ou référente médiation sociale au sein de la bibliothèque

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le Décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Considérant que :

- que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
- que, conformément à l'article L.311-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois permanents des collectivités territoriales doivent être occupés par des fonctionnaires,
- la nécessité d'assurer les missions de référent numérique et de référent médiation sociale au sein de la bibliothèque municipale de la Ville,

Il est proposé la création, à la date du 7 juin 2024, de deux emplois de catégorie B, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, filière culturelle, afin d'assurer les missions de référent numérique et de référent médiation sociale au sein de la bibliothèque de la Ville,

1. Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires titulaires ou être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.

La durée des contrats pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

2. Le cas échéant, les emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°2024-69 est adoptée.



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240606-2024-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2024

Publication : 12/06/2024